



Conseil national
de l'information statistique

CEPII

Comparaisons statistiques internationales : regards croisés France-Allemagne

Stéphane Tagnani et Deniz Ünal (éditeurs)

Les études de comparaisons France-Allemagne considèrent souvent d'emblée que les données pour ces économies très proches sont comparables. Or, l'apparente proximité des deux voisins recèle de multiples divergences dans le domaine statistique. L'interprétation pertinente des résultats requiert une meilleure connaissance de ces écarts. Lors d'un colloque qu'il a organisé l'année dernière, le Conseil national de l'information statistique (Cnis) a engagé une réflexion collective sur la comparabilité internationale des statistiques¹ en considérant des cas concrets d'indicateurs phares pour la gouvernance économique (taux de marge des entreprises, endettement, déficit public, durée de travail) et l'action de l'OCDE pour l'amélioration de la comparabilité. Ce *Panorama* vise à diffuser ces riches regards croisés auprès d'un large public.

Sommaire

1. Introduction
2. Les taux de marge des sociétés non financières (Ronan Mahieu)
3. Les endettements public et privé (Jacques Fournier)
4. Les dépenses et déficits publics (Arthur Sode)
5. La durée de travail (Loup Wolff)
6. L'action de l'OCDE (Pierre-Alain Pionnier)
7. Conclusions

¹ Enjeux des comparaisons statistiques internationales (http://www.cnis.fr/cms/Accueil/activites/Organisation/Rencontres/liste_rencontres?reunion=13055), 26 mai 2016, Paris.



1. Introduction

Les comparaisons internationales jouent un rôle de plus en plus important dans la vie publique. Abondamment évoquées dans les débats nationaux et internationaux, elles sont utilisées pour le pilotage des politiques publiques et peuvent inspirer directement des mesures majeures. Mais les statistiques sur lesquelles s'appuient ces comparaisons sont parfois issues des notions différentes d'un pays à l'autre et il n'est pas rare qu'elles soient utilisées hors de leur champ de pertinence. Sur ces deux points qui restent souvent dans l'ombre, le Conseil national de l'information statistique (Cnis) estime que la statistique publique peut apporter des améliorations. Le colloque qu'il a organisé le 26 mai 2016 à Paris avait pour objet d'engager une réflexion collective autour de deux exemples concrets de comparaisons internationales : la mesure des performances des systèmes éducatifs, d'une part, et celle des performances économiques de la France et de l'Allemagne, d'autre part.

Ce *Panorama* rend compte du second thème. Les comparaisons avec l'Allemagne font fréquemment l'objet de débats publics en France, souvent avec des conclusions en faveur de l'économie allemande. Elles reposent sur l'idée d'une évidente comparabilité des chiffres relatifs aux deux pays qui sont les moteurs de l'intégration européenne. Or l'apparente proximité franco-allemande recèle dans le domaine statistique des divergences aussi bien méthodologique, institutionnelle que culturelle. Il est indispensable de les prendre en compte pour tirer des enseignements pertinents de ces comparaisons. Quatre exemples précis de mesure statistique permettent ici de prendre conscience de cette problématique : 1) le taux de marge des sociétés non financières ; 2) les endettements public et privé ; 3) les dépenses et déficits publics ; 4) la durée de travail. Le *Panorama* présente dans un dernier point une synthèse des réflexions de l'OCDE sur « les bonnes pratiques en matière de comparaisons internationales ».

2. Les taux de marge des sociétés non financières : des divergences méthodologiques multiples

Ronan Mahieu

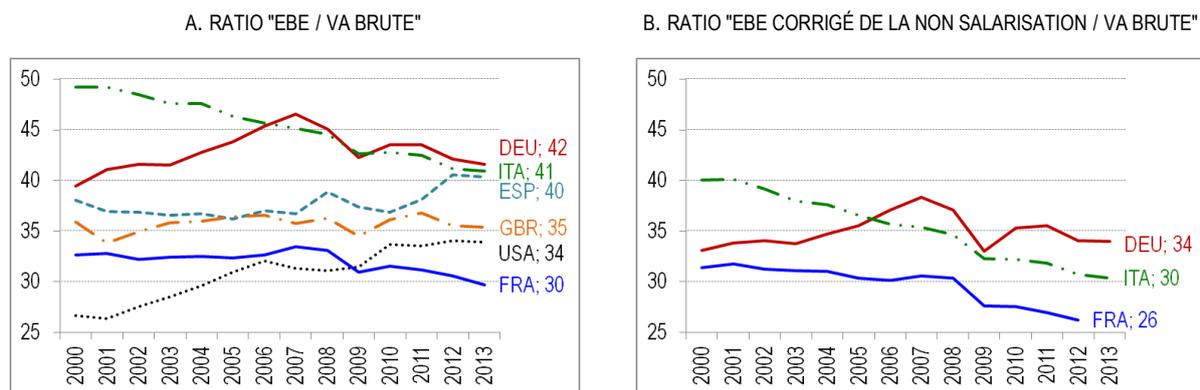
La rentabilité financière des entreprises est l'une des variables les plus utilisées pour comparer les performances des appareils productifs français et allemand. Elle est mesurée par le taux de marge qui rapporte l'excédent brut d'exploitation sur la valeur ajoutée. Cette dernière correspond à la richesse créée au cours du processus de production, elle est destinée à rémunérer les facteurs de production avant toute redistribution. Le taux de marge s'interprète alors comme la part de la richesse créée qui revient à la rémunération du facteur capital, il constitue le complément de la part de la rémunération du travail dans la valeur ajoutée.

Dans cette définition, la rémunération du capital est comprise au sens large : l'excédent brut d'exploitation inclut le revenu de l'entrepreneur, les frais financiers supportés par l'entreprise (qui constituent la rémunération du capital d'autres établissements créanciers de l'entreprise) et la variation des stocks.

Le système européen de comptes nationaux et régionaux (SEC2010) est la base de l'harmonisation des différents systèmes de comptabilité nationale et le classement des flux de chacun des pays européens selon SEC2010 devrait normalement permettre les comparaisons internationales. Or, les taux de marge calculés à partir des statistiques d'Eurostat révèlent des écarts importants entre les pays, aussi bien en niveau qu'en évolution (**graphique 1.A**), dont l'explication ne réside pas dans la seule différence des performances nationales.

Graphique 1

TAUX DE MARGE BRUTE DES SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES



Notes : EBE, excédent brut d'exploitation. VA : valeur ajoutée. GBR, le code ISO du Royaume-Uni, indique l'ensemble Grande-Bretagne et Irlande du Nord. Dans le panel B, la dernière année disponible pour la France est 2012.

Source : calculs Insee à partir des Comptes nationaux d'Eurostat, SEC 2010.

Les principales sources de divergence sont surtout méthodologiques.

Les sociétés non financières sont des entreprises du secteur privé hors banques et assurances. Or ce champ n'est pas homogène en Europe : notamment, le travail non salarié et le travail des entrepreneurs individuels sont traités de manière différente selon les pays. Cela tient souvent à la complexité de la distinction entre les facteurs travail et capital. En France, le champ des sociétés non financières exclut l'ensemble des entrepreneurs individuels ainsi que les revenus mixtes qui leur sont associés. En revanche, les comptes nationaux en Allemagne et en Italie comptabilisent un grand nombre d'entreprises individuelles dans les sociétés non financières. Cette hétérogénéité produit un impact significatif sur le calcul des taux de marge.

D'autres écarts relatifs au champ concernent la structure et le financement de certains secteurs. Par exemple, les hôpitaux publics sont exclus du champ des sociétés non financières en France, tandis qu'ils y sont comptabilisés en Allemagne.

La comparaison des taux de marge se heurte également à des variations dans les sources utilisées. Ainsi, l'évaluation de la masse salariale peut s'appuyer sur des méthodes différentes. En France, un plan comptable général s'impose à la plupart des entreprises. De plus, celles-ci ont l'obligation de déposer leurs comptes auprès de l'administration fiscale. L'estimation de la valeur ajoutée et des rémunérations entrant dans le calcul du taux de marge s'appuient donc sur des données comptables relativement homogènes. Ce n'est pas le cas en Allemagne où les entreprises peuvent être soumises à différentes normes comptables : normes internationales d'information financière, normes comptables allemandes, normes comptables américaines pour les filiales allemandes de groupes américains... Pour évaluer la valeur ajoutée, les comptes nationaux allemands utilisent alors des données d'enquêtes sur la production et les achats des entreprises. Pour évaluer les rémunérations, ils recourent à des données d'emploi de nature administrative auxquelles sont appliquées des rémunérations moyennes par tête tirées d'enquêtes sur le coût de la force de travail.

Des possibilités existent pour réduire certains de ces facteurs de divergence. Ainsi, pour neutraliser l'impact du traitement du travail non salarié dans le calcul du taux de marge, on peut considérer un salaire moyen par branche ou secteur (hormis le secteur non marchand, l'agriculture et les activités financières liées à l'immobilier). Les nouveaux taux de marge calculés font alors apparaître des écarts beaucoup plus faibles en niveau et en évolution (**graphique 1.B**). Toutefois, en dépit de cet exercice, la comparabilité des taux de marge français et allemand demeure toujours aussi délicate.

3. Les endettements public et privé : divergences d'environnement économique et de choix conceptuels

Jacques Fournier

Toute norme statistique doit être réfléchi et établie en fonction de son adéquation à l'environnement étudié. Dans les comparaisons internationales, la compréhension des méthodes statistiques et des sous-jacents conceptuels est essentielle pour tirer des enseignements. Il y a toujours un arbitrage à faire entre la fiabilité et la pertinence de ces comparaisons. Certains mettent en avant l'opportunité de s'appuyer sur des ratios pertinents bien que comparables à 95% seulement, tandis que d'autres recommandent de s'appuyer sur des ratios comparables à 100% bien que moins pertinents.

L'exemple de l'endettement est éloquent à cet égard. Il constitue un critère clé pour les économistes comme pour les décideurs politiques, et fait l'objet de mesures sensiblement différentes d'un pays à l'autre, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé.

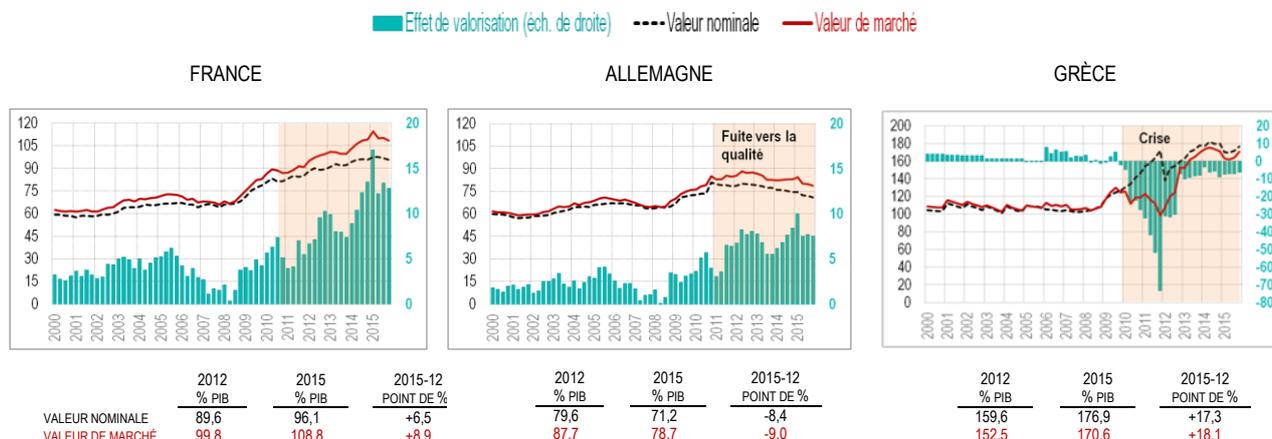
Dans le secteur public, une différence majeure réside dans la valorisation de la dette publique à sa valeur de marché ou à sa valeur nominale. Les normes demeurent différentes aux niveaux européen et international. En Europe, dans le cadre du calcul des ratios de Maastricht, la dette publique est appréciée en valeur nominale, c'est-à-dire en fonction de la valeur devant être remboursée *in fine* par l'emprunteur. Au niveau international, les normes du FMI et les conventions internationales prévoient une valorisation de la dette publique à sa valeur de marché, c'est-à-dire en fonction de la cote sur le marché des titres de dette publique pour les acheteurs ou détenteurs.

Dans les faits, en Europe ou ailleurs, les pays s'adressent au marché international pour leurs endettements et c'est la valeur de marché qui est privilégiée. Dans ce cadre, on suppose que le taux d'intérêt sur le marché représente lui-même une valeur économique : celui-ci, d'après l'équation de Fisher, correspond à la somme des taux à long terme d'intérêt réel et d'inflation. Mais cette équation ne se vérifie pas toujours dans la pratique. Notamment, depuis la crise économique et financière de 2008, la valeur de marché des titres de la dette publique tend à être déconnectée des sous-jacents économiques et de la valeur nominale, en particulier sous l'effet des programmes d'achats mis en œuvre par les banques centrales. La valorisation de la dette par la valeur de marché conduit alors à une situation paradoxale où plus un État s'endette, plus les marchés apprécient sa signature. En conséquence, la valorisation de sa dette augmente, comme son ratio d'endettement.

Le **graphique 2** montre les valeurs nominales et de marché de la dette publique ainsi que l'effet de valorisation de celle-ci sur la période 2000-2015 pour la France, l'Allemagne et la Grèce. Les valeurs de la dette publique selon les deux mesures sont relativement proches dans les trois pays jusqu'en 2008. À partir de la crise globale, elles s'écartent sensiblement avec un accroissement plus important de la valeur de marché par rapport à la valeur nominale en France comme en Allemagne et une déconnexion totale des deux mesures en Grèce. En France, l'écart entre les deux mesures est grandissant depuis 2009 avec un effet de valorisation très important, tandis qu'en Allemagne, l'écart entre les deux mesures reste relativement stable depuis 2012 avec un moindre effet de valorisation. En Grèce, dans la période de crise aiguë 2010-2012 propre au pays, l'endettement fait un bond en valeur nominale alors qu'elle s'effondre en valeur de marché avec un effet de valorisation fortement négatif.

Graphique 2

DETTE PUBLIQUE : TITRES DE CRÉANCES NÉGOCIABLES ÉMISES PAR LES APU* EN % DU PIB



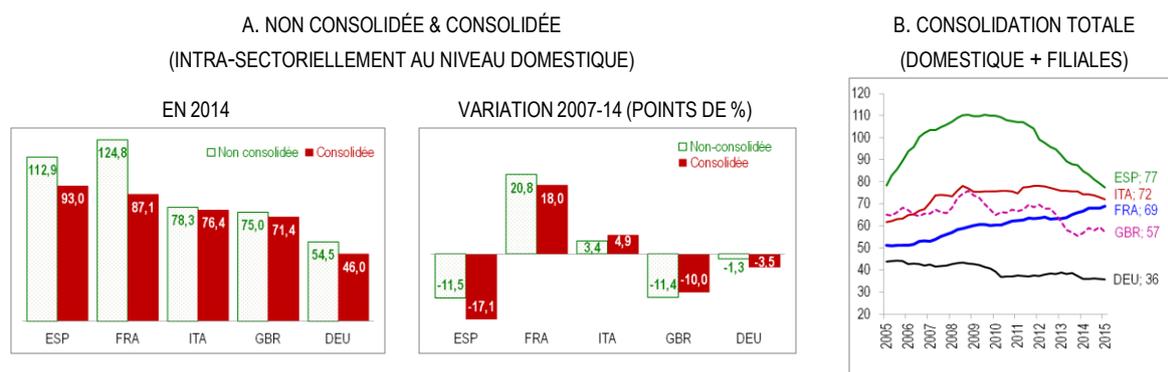
*Données trimestrielles consolidées de la détention intra-APU (administrations publiques).

Source : calculs de l'auteur à partir des données nationales.

S'agissant de valoriser l'endettement privé (emprunts bancaires et financement sur les marchés), l'une des difficultés dans les comparaisons internationales est liée à la prise en compte de l'endettement des holdings. Les récentes normes internationales prévoient leur classement dans le secteur financier, y compris lorsqu'elles relèvent de groupes industriels et commerciaux. Cette catégorisation autorise dans la pratique un contournement des plafonds des ratios 'endettement privé / PIB' dans certains pays. Car les emprunts contractés par les holdings pour acheter des titres et augmenter les fonds propres d'entreprises non financières sont *de facto* comptabilisés dans le secteur financier, et le ratio d'endettement du secteur non financier n'enregistre pas d'augmentation. En France, peu de holdings sont ainsi classées dans le secteur financier par la Banque de France et l'Insee. En revanche, cette pratique s'avère fréquente en Allemagne, avec un impact sur la comparabilité des ratios d'endettement privé des deux pays.

Graphique 3

DETTE PRIVÉE : PRÊTS ET TITRES DE CRÉANCE NÉGOCIABLES DES SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES (EN % DU PIB)



Notes : GBR, le code ISO du Royaume-Uni, indique l'ensemble Grande-Bretagne et Irlande du Nord. Les données du panel B sont trimestrielles (décembre 2005 – décembre 2015).

Sources : Eurostat, Comptes de patrimoine financier (panel A) ; Banque de France, Stat Info-Endettement International (panel B).

Le périmètre des groupes industriels et commerciaux soulève aussi un problème de comparabilité des ratios d'endettement privé. Depuis quelques années, suite à des mouvements de consolidation au sein des secteurs engagés de façon plus ou moins intense selon les pays, les ratios d'endettement sont affectés par l'organisation

structurelle des économies. À titre d'exemple, la France qui compte davantage de grandes entreprises, peut faire davantage de consolidations que d'autres pays européens. Hors consolidations intra-sectorielles domestiques, l'endettement privé de la France apparaît ainsi plus important que celui de l'Espagne et nettement supérieur à celui de l'Allemagne ; en tenant compte des consolidations, l'endettement privé français apparaît inférieur à celui de l'Espagne et l'écart de taux d'endettement avec l'Allemagne – tout en restant important – se réduit (**graphique 3.A**). Des consolidations au niveau international, en intégrant les filiales des groupes, aboutissent par ailleurs à d'autres ratios d'endettement privé, aux écarts sensiblement différents (**graphique 3.B**).

Ces illustrations montrent combien il est important de comprendre la méthodologie des indicateurs utilisés en comparaison internationale pour éviter des conclusions hâtives dans l'interprétation des politiques économiques.

4. Les dépenses et déficits publics : divergences institutionnelles

Arthur Sode

Dans les comparaisons France – Allemagne, la dépense publique est un sujet fréquemment choisi, en particulier pour souligner leur poids supérieur dans l'économie française. Les données d'Eurostat mettent en évidence ce fait au milieu des années 2010 ainsi que le creusement de l'écart franco-allemand au cours de deux dernières décennies (**graphique 4**, panel A). Partant d'un niveau similaire en 1995, la part des dépenses publiques dans le PIB français et allemand (environ 55%) a suivi des évolutions symétriques jusqu'à atteindre un écart de 13 points de pourcentage entre les deux pays : en 2015, elles atteignent 57% en France contre 44% en Allemagne.

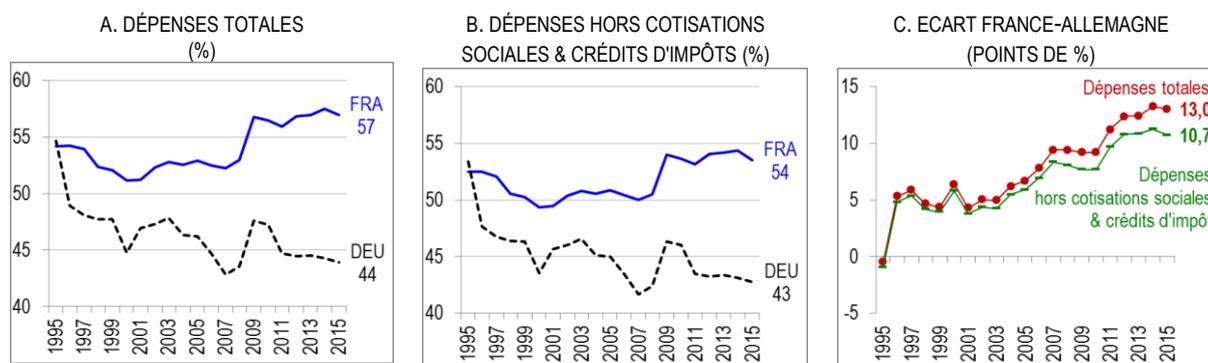
Mais ce constat est à relativiser à plusieurs égards.

- En premier lieu, l'impact de la réunification pèse sur le ratio allemand tout au début de la période. 1995 est une année particulière pour les dépenses publiques allemandes, où l'État allemand a repris les dettes de la Treuhandanstalt, l'agence responsable de la vente des entreprises publiques de l'ex-RDA, ainsi que celles de l'organisme public de construction de l'ex-RDA.
- En deuxième lieu, le dispositif de mesure statistique qui, parfois, n'enregistre pas d'une manière cohérente les comptabilités doubles d'un pays à l'autre peut fausser les résultats. La France applique ainsi un mécanisme de crédit d'impôt restituable, notamment à travers le CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) et le CIR (crédit d'impôt recherche), tandis que l'Allemagne n'a pas recours à ce type de mécanisme. En France, les crédits d'impôt restituables comptent à hauteur de 1,5 % du PIB dans les dépenses publiques en 2015 (**graphique 5**). Une transformation du CICE en allègements de charges réduirait cet impact. Par ailleurs, les cotisations sociales imputées (différence entre les cotisations sociales versées et reçues), sont plus importantes en France (2 % du PIB contre 1,1 % en Allemagne). Les raisons de cet écart sont à chercher dans la structure étatique de chaque pays : le versement des cotisations sociales est assuré par l'État central en France tandis qu'en Allemagne c'est au niveau fédéral que cette question est traitée. Les ratios de dépenses publiques hors crédits d'impôt restituables et cotisations sociales imputées font apparaître des écarts moindres entre les deux pays (**graphique 4**, panels B & C).
- Une autre source de divergence dans la mesure concerne le choix méthodologique. Par exemple, dans les comptes nationaux, les salaires des personnels des hôpitaux publics sont classés en tant que rémunérations dans les administrations publiques en France alors qu'ils figurent comme une consommation finale des sociétés non financières en Allemagne. Ainsi, l'écart entre les deux pays dans le poids de la rémunération des emplois publics en pourcentage du PIB est dû pour une part à la comptabilisation en Allemagne des hôpitaux publics dans la catégorie des sociétés non financières (**graphique 6**).

La prise en compte des différences de calcul soulignées ici devrait sensiblement diminuer l'écart de 13 points du PIB entre les ratios de dépenses publiques des deux pays qu'affichent les données Eurostat pour l'année 2015.

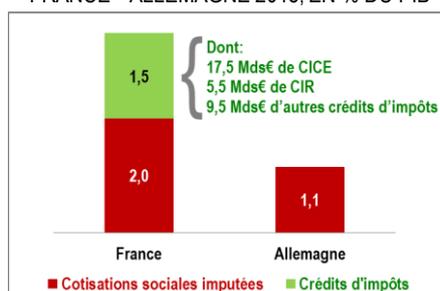
Graphique 4

LA PART DES DÉPENSES PUBLIQUES DANS LE PIB EN FRANCE ET EN ALLEMAGNE, 1995-2015



Note: Dans le panel C, les cotisations sociales imputées et les crédits d'impôt hors CICE sont ceux de 2014 pour la France.
Source : Eurostat, Insee & Destatis.

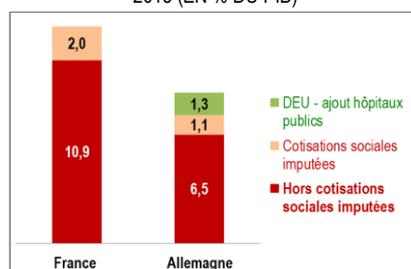
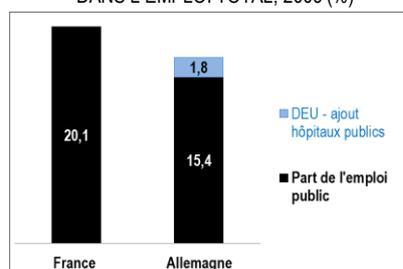
Graphique 5

CRÉDITS D'IMPÔT RESTITUABLES ET COTISATIONS SOCIALES IMPUTÉES
FRANCE - ALLEMAGNE 2015, EN % DU PIB

Note: Les cotisations sociales imputées et les crédits d'impôt hors CICE sont ceux de 2014 pour la France.
Sources : Insee & Destatis.

Graphique 6

RÉMUNÉRATION ET EMPLOI DANS LE SECTEUR PUBLIC EN FRANCE ET EN ALLEMAGNE

A. DÉPENSES PUBLIQUES DE RÉMUNÉRATION
2015 (EN % DU PIB)B. PART DE L'EMPLOI PUBLIC
DANS L'EMPLOI TOTAL, 2009 (%)

Sources : Eurostat (rémunérations) et OCDE (emploi).

5. La durée de travail : divergences de données source

Loup Wolff

La presse française se réfère souvent aux études qui montrent que la durée du temps de travail en France est plus courte que celle en Allemagne. Un document de travail de l'institut Coe-Rexecode (2016) qui repose sur les données de l'enquête *LFS* (*Labour Force Survey*) d'Eurostat et avance le chiffre de 186 heures de travail en moins effectuées annuellement par les salariés à temps complet en France fut ainsi abondamment repris dans les médias. Cette étude a suscité des critiques parce qu'elle ne prend pas en compte l'importance du travail effectué à temps partiel en Allemagne. Mais peu de commentaires ont été formulés sur les données elles-mêmes.

Körner et Wolff (2016a et 2016b) ont exploité les mêmes données pour mesurer les durées effectives de travail hebdomadaires et mis en évidence des écarts saisonniers plus marqués en France qu'en Allemagne, en particulier pendant les périodes de congé (**graphique 7**). Parmi les salariés qui travaillent à temps complet, les Allemands déclarent en moyenne 3,7 semaines de congés par an, contre 6,7 semaines déclarées par les Français (**tableau 1**). Des écarts plus importants encore ressortent au niveau des absences partielles sur une semaine.

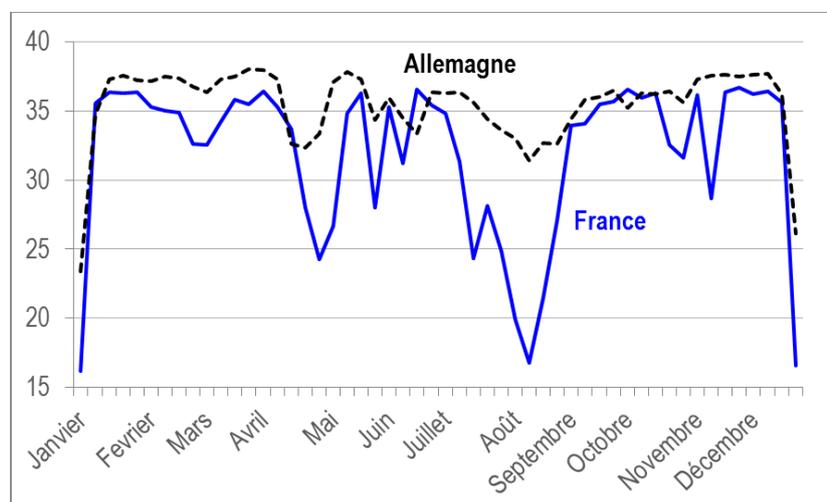
Au regard de la législation sur le temps de travail en Allemagne, le chiffre moyen de 3,7 semaines déclaré par les salariés allemands est sous-estimé. Lorsqu'on considère les congés ordinaires, la sous-estimation allemande est du même ordre de grandeur que celle dans la moyenne. En ce qui concerne les semaines comportant des jours fériés nationaux obligatoires, les écarts sont moins importants entre les deux pays. Enfin, les ordres de grandeurs demeurent très proches en France et en Allemagne pour ce qui est des congés maladie.

De tels écarts pourraient être liés aux différences dans les modalités de mise en œuvre de l'enquête *LFS* en France et en Allemagne : le questionnaire français détaille ainsi très précisément tous les événements de la semaine de référence avant d'interroger les individus sur leur temps de travail effectif durant cette semaine, alors que le questionnaire allemand est moins circonstancié. Une réflexion a été engagée par la statistique publique allemande sur la formulation du questionnaire alimentant l'enquête *LFS*. Par ailleurs, il semble aussi qu'une particularité culturelle conduit les salariés allemands à sous-déclarer de manière plus systématique leurs absences pour leurs congés ordinaires. Ces questions nécessiteraient toutefois d'être étudiées à travers des tests cognitifs plus avancés.

Les questions de comparabilité interrogent également les approches à privilégier pour harmoniser les données issues des enquêtes auprès des ménages : quelle serait la bonne méthode, harmoniser les questionnaires (inputs) ou les résultats (outputs) ? Le débat est récurrent.

Ces problèmes de comparabilité ne sauraient cependant remettre en cause tout l'intérêt que présentent les données collectées *via* l'enquête harmonisée *LFS*. Cette enquête constitue un instrument puissant, permettant d'aller au-delà d'un certain nombre d'aspects institutionnels et réglementaires nationaux. De tels outils demeurent maîtrisés par les instituts statistiques nationaux, ouvrant la voie à des réflexions et travaux en faveur d'une meilleure comparabilité des données. La problématique identifiée autour de la comparabilité des mesures de temps de travail a pu ainsi être prise en compte par Eurostat et Destatis (l'office fédéral de la statistique en Allemagne).

Graphique 7
NOMBRE D'HEURES EFFECTIVEMENT TRAVAILLÉES SELON LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE
FRANCE – ALLEMAGNE (SALARIÉS À TEMPS COMPLET, 2014)



Note: Le champ statistique recouvre les salariés travaillant à temps complet de 15 ans ou plus en France et en Allemagne.

Sources : Destatis & Insee, Enquêtes Emploi 2014.

Tableau 1
ABSENCES EN RAISON DE CONGÉS ORDINAIRES
FRANCE – ALLEMAGNE (SALARIÉS À TEMPS COMPLET, 2014)

	Salariés à temps complet	<i>dont</i>	
		Absence totale	Absence partielle
FRANCE			
Effectifs (en milliers)	18 836	1 940	1 093
Effectifs (en %)	100,0	10,3	5,8
Nombre d'heures effectivement travaillées pendant la semaine de référence	32,0	0,0	21,9
Nombre total de semaines non travaillées en raison des congés ordinaires (en milliers)	125 871	100 879	24 992
Nombre moyen de semaines non travaillées en raison des congés ordinaires (par personne)	6,7	5,4	1,3
ALLEMAGNE			
Effectifs (en milliers)	25 460	1 608	474
Effectifs (en %)	100,0	6,3	1,9
Nombre d'heures effectivement travaillées pendant la semaine de référence	35,6	0,0	22,1
Nombre total de semaines non travaillées en raison des congés ordinaires (en milliers)	94 746	83 616	11 130
Nombre moyen de semaines non travaillées en raison des congés ordinaires (par personne)	3,7	3,3	0,4

Note: Le champ statistique recouvre les salariés travaillant à temps complet de 15 ans ou plus en France et en Allemagne.

Sources : Destatis & Insee, Enquêtes Emploi 2014.

6. L'action de l'OCDE pour développer la comparabilité des statistiques internationales

Pierre-Alain Pionnier

L'OCDE fournit des données comparables au niveau international dans la plupart des domaines de l'action publique, pour ses 35 pays membres et leurs principaux partenaires (Brésil, Russie, Inde, Indonésie et Chine). Sur la base de ces données, l'OCDE identifie les bonnes pratiques et fait des recommandations de politique publique, dans une logique de parangonnage (*benchmarking*).

Pour améliorer la qualité des comparaisons internationales, l'OCDE s'attache tout d'abord à intervenir en amont de celles-ci, en participant à la rédaction des manuels statistiques internationaux. L'Organisation a ainsi participé aux discussions et aux négociations précédant la rédaction de manuels consacrés à la comptabilité nationale (*Nations Unies et alii*, 2013), à la comptabilité économique et environnementale (*Nations Unies et alii*, 2016) et à la mesure du bien-être subjectif (*OECD*, 2013).

Ceci étant, même dans des domaines très largement couverts par des manuels statistiques internationaux et s'agissant d'indicateurs phares, des marges d'interprétation subsistent, faute d'accords internationaux ou d'appréhension similaire des concepts. Deux exemples sont cités ci-dessous.

- Au niveau des taux de marge, des traitements différents des entreprises non constituées en sociétés apparaissent ainsi en France, en Allemagne, en Italie et aux États-Unis (*Pionnier & Guidetti*, 2015). L'OCDE manque encore d'informations à ce sujet pour les autres pays membres de l'Organisation.
- Au niveau des ratios d'endettement public, les comparaisons internationales se heurtent à des différences dans le traitement des engagements publics de retraite. Les « comptes principaux » définis par le Système de comptabilité nationale (SCN 2008, voir *Nations Unies et alii*, 2013), n'incluent pas les systèmes de retraite de type sécurité sociale, renvoyant ceux-ci à des tableaux annexes, ce qui constitue un premier obstacle à la comparabilité internationale des données. Par ailleurs, le SCN 2008 ne clarifie pas complètement quels engagements de retraite relèvent de la sécurité sociale. La question se pose particulièrement à propos des régimes de retraite des fonctionnaires. Comme les interprétations diffèrent d'un pays à l'autre, leurs comptes principaux et leurs tableaux annexes ne recouvrent pas la même chose, ce qui constitue un second obstacle à la comparabilité internationale des données. La manière la plus simple de rendre les taux d'endettement public comparables d'un pays à l'autre est alors d'exclure les engagements de retraite du périmètre de la dette publique. Le tableau 2 illustre ce problème et la solution proposée : alors que le taux d'endettement public de la France (ne prenant pas en compte les engagements publics de retraite) apparaît inférieur à ceux des États-Unis et du Canada (qui les prennent en compte), cette hiérarchie s'inverse lorsque les engagements publics de retraite sont exclus des ratios de dette publique des États-Unis et du Canada.

Tableau 2

EXEMPLE DE COMPARAISON INTERNATIONALE DE L'ENDETTEMENT PUBLIC (2012, EN % DU PIB)

	États-Unis	Canada	France
(1) Dette brute	122,5	109,7	109,3
(2) Dette brute moins les engagements de retraite	102,1	96,1	109,3
(3) Dette publique au sens de Maastricht	94,2	72,9	90,2
(4) Dette nette moins le passif pour les pensions de retraite	80	43,6	70,3

Notes : Les engagements de retraite sont ceux de l'État envers ses agents. Ils sont compris dans le calcul de l'endettement public en Amérique du Nord mais pas en Europe.

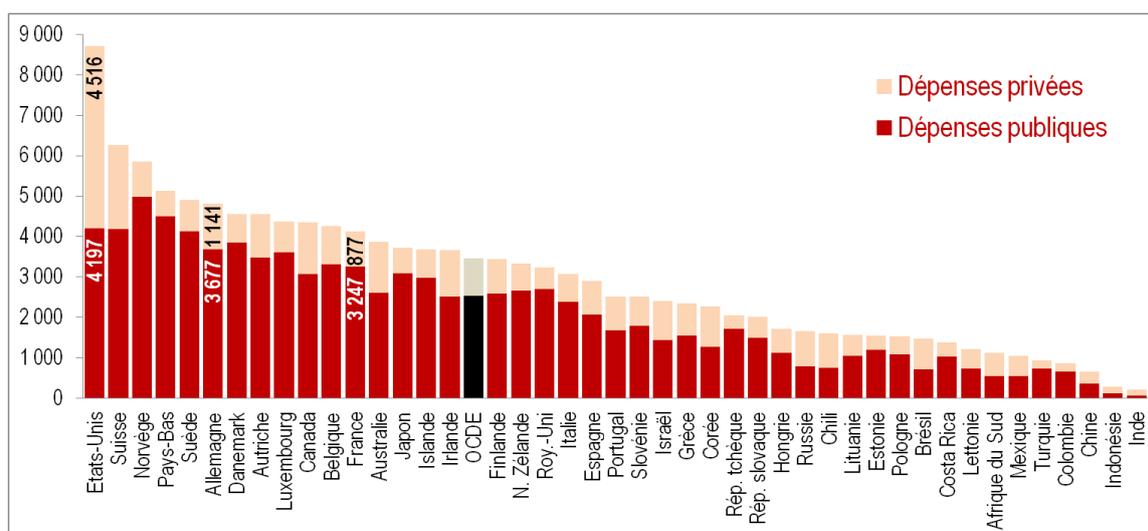
Source : Lequillier & Blades, 2014, p. 427.

Au-delà de son intervention en amont, l'OCDE publie également des documents pédagogiques expliquant les difficultés des comparaisons internationales et indiquant la manière de les contourner pour utiliser au mieux les données statistiques disponibles. Il s'agit alors de calculer des indicateurs robustes, qui ne soient pas affectés par les différences de traitement comptable et les différences institutionnelles entre les pays. Plusieurs exemples sont mentionnés ci-dessous.

- Compte tenu des différences de financement des dépenses de santé entre pays, il est recommandé de considérer la somme des dépenses publiques et privées pour effectuer des comparaisons internationales de coût de la santé. Le Panorama de la santé de l'OCDE (2015) illustre par exemple l'importance du financement privé de la santé aux États-Unis (**graphique 8**).
- Si l'on considère le coût de la santé pour les finances publiques, il est recommandé de construire des indicateurs de coût net. Cela permet de faire des comparaisons internationales qui ne soient pas affectées par les différences de classement des hôpitaux entre les différents secteurs institutionnels de la comptabilité nationale. Alors qu'en France les hôpitaux sont classés avec les administrations publiques, ils le sont avec les sociétés non financières en Allemagne. Cette différence de traitement comptable entraîne une surestimation des dépenses publiques de santé en France par rapport à l'Allemagne si l'on utilise un indicateur de coût brut. En revanche, un indicateur de coût net prend en compte le fait que les ménages participent aux dépenses d'hospitalisation par le biais du forfait hospitalier.
- Compte tenu des différences de classement des entreprises non constituées en sociétés dans les comptes nationaux de différents pays, il est recommandé d'effectuer des comparaisons internationales de taux de marge à partir des données de branche plutôt qu'à partir des données de secteur institutionnel (Pionnier & Guidetti, 2015). À l'avenir, les manuels statistiques internationaux pourront prévoir la publication de données d'emploi par secteur institutionnel pour remédier à ce problème de comparabilité internationale, mais cela prendra nécessairement du temps.
- Lequiller & Blades (2014) apportent un éclairage général sur les comparaisons internationales dans le domaine des comptes nationaux.

Graphique 8

LES DÉPENSES DE SANTÉ PAR HABITANT EN 2013 (OU ANNÉE PROCHE)
AUX PRIX ET PARITÉS DE POUVOIR D'ACHAT COURANTS, EN DOLLARS USA



Source : [Panorama de la santé 2015 - © OCDE 01-01-2015](#), graphique 9.1 (Statistiques de l'OCDE sur la santé 2015, <http://dx.doi.org/10.1787/health-data-fr> ; Base de données de l'OMS sur les dépenses de santé mondiales).

Il est nécessaire de mener une réflexion autour des rôles respectifs des organisations internationales et des instituts statistiques nationaux pour effectuer les comparaisons internationales, faire connaître les problèmes de comparabilité et faire évoluer les règles en la matière. Les instituts statistiques nationaux ont à jouer un rôle d'alerte et de proposition. Ils doivent peser autant qu'ils le peuvent dans les négociations statistiques internationales, pour faire valoir leurs points de vue et leurs enjeux spécifiques et ainsi faire évoluer les manuels statistiques internationaux dans le bon sens.

Il est également possible de lancer des coopérations statistiques renforcées entre pays ou entre instituts statistiques nationaux, dans des domaines apparaissant comme prioritaires pour les pays concernés. La coopération que la France s'est efforcée de mener avec l'Allemagne pour comparer la rentabilité des entreprises dans les deux pays est un très bon exemple en la matière même si, en l'occurrence, l'intérêt pour ce sujet était essentiellement français.

Un sujet qui mériterait d'être davantage étudié en comparaison internationale est celui du passage micro-macro (« passage aux comptes » dans le vocabulaire des comptables nationaux), tout d'abord pour mieux comprendre d'où proviennent les différences entre pays au niveau macroéconomique, mais aussi pour enrichir l'analyse économique (mesure des inégalités, ciblage des politiques économiques). L'OCDE coordonne déjà les travaux d'un groupe de travail international sur la ventilation du compte des ménages de la comptabilité nationale par catégorie de ménages. Des travaux similaires nécessiteraient d'être menés au niveau du compte des entreprises, le cas échéant *via* des coopérations bilatérales ou multilatérales entre instituts statistiques nationaux.

7. Conclusions

Des progrès importants ont été accomplis au fil du temps en matière de standardisation des données sur le plan international. Toutefois, certaines questions subsistent comme le montrent les exemples de comparaison France-Allemagne présentés dans ce Panorama.

- Les taux de marge des sociétés non financières sont estimés avec des périmètres très différents dans les deux pays. Les statistiques allemandes incluent par exemple les entrepreneurs individuels alors que ceux-ci sont exclus des chiffres français car on ne peut séparer leur patrimoine affecté à des fins personnelles de celui affecté à leur entreprise, alors que cette séparation est juridiquement possible en Allemagne. En outre, les hôpitaux publics sont intégrés aux sociétés non financières en Allemagne.
- En ce qui concerne la dette publique, les questions de valorisation sont primordiales : dans les interprétations des statistiques, la valeur de marché qui est considérée par le détenteur, souvent déconnectée des considérants économiques, est privilégiée à la valeur nominale qui mesure la dette du point de vue de l'emprunteur. Alors comment s'assurer de la bonne comparabilité des taux d'endettement ? Il y a un réel dilemme entre la pertinence et la comparabilité, vaut-il mieux des ratios d'endettement non comparables mais pertinents ou l'inverse ? En ce qui concerne l'endettement privé, l'enquête harmonisée européenne « Patrimoine » prend en compte les crédits immobiliers hypothécaires mais laisse de côté ceux non hypothécaires ; or, la France est l'un des seuls pays en Europe qui a développé un système de caution pour ces crédits.
- Concernant les dépenses publiques, il est important de déconstruire le grand écart observé de 1995 à 2015 entre la France et l'Allemagne. 1995 est une année de dépenses publiques exceptionnellement élevées pour l'Allemagne dont l'État vient de prendre en charge les dettes de l'ex- RDA. De même, le jeu des crédits d'impôt restituables et des cotisations sociales imputées, pour certains en doubles comptes, doit être pris en considération. Un autre souci concerne les dépenses de personnel des hôpitaux publics qui sont incluses dans le périmètre des sociétés non financières en Allemagne. Elles y sont comptabilisées en consommation finale alors qu'elles le sont en dépenses publiques en France.

L'écart France-Allemagne des dépenses publiques en pourcentage du PIB diminue sensiblement quand les ratios sont ajustés pour ces différences.

- L'opinion publique française est persuadée que l'on travaille moins en France qu'en Allemagne. Or, dans les enquêtes Emploi publiées par Eurostat et qui sont utilisées dans la plupart des comparaisons, les durées effectives de travail ne sont pas mesurées d'une manière homogène d'un pays à l'autre. Par exemple en Allemagne, le nombre de semaines d'absence en raison de congés ordinaires sont sous-déclarées. Sans compter les biais culturels qui semblent affecter les réponses aux questions.

Ces exemples montrent que l'origine des difficultés est multiple : elle peut être institutionnelle, être liée à l'accès aux sources (et la généralisation de l'accès à des fichiers administratifs remplaçant les enquêtes va accroître l'hétérogénéité des sources) ; ou tenir à des différences dans les processus de production ; ou encore au maintien d'un concept de moins en moins pertinent. Chacun de ces problèmes appelle une solution spécifique. Si l'origine institutionnelle ou l'accès aux sources ne peut se corriger, on peut en revanche choisir des concepts ou des méthodes qui contournent les contraintes, décider d'harmoniser par les inputs si cela s'avère meilleur que par les outputs, bref être prêt à faire des concessions ou à créer des ruptures pour améliorer la comparabilité.

Les statistiques utilisées dans les comparaisons internationales constituent de plus en plus des instruments de gouvernance. Il incombe à la statistique publique, tant au niveau national qu'international, un rôle de formation des utilisateurs aux concepts et d'alerte sur les précautions à prendre. La coopération entre les instituts statistiques et les centres de recherche serait d'une grande efficacité dans l'amélioration des pratiques.

■ Références

- Cnis (2016a), "Enjeux des comparaisons statistiques internationales", *Synthèse du Cnis*, Colloque du 26 mai (http://www.cnis.fr/files/content/sites/Cnis/files/Fichiers/colloques/2016/synth%C3%A8se/Synth%C3%A8se_bis_colloque_2016.pdf).
- Cnis (2016b), "Enjeux des comparaisons statistiques internationales", *Actes du colloque du 26 mai*, (http://www.cnis.fr/files/content/sites/Cnis/files/Fichiers/colloques/2016/Compte-rendu/AC_2016_Enjeux_Comparaisons_Stat_Internationales.pdf).
- Coe-Rexecode 2016, "La durée effective annuelle du travail en France et en Europe", Document de travail, n° 59, juin, <http://www.coe-rexecode.fr/public/Analyses-et-previsions/Documents-de-travail>.
- Fournier J. (2016); "Endettement public et privé : mesures et comparaisons internationales", Diaporama, *Colloque Enjeux des comparaisons statistiques internationales du Cnis*, Paris 26 mai, (http://www.cnis.fr/files/content/sites/Cnis/files/Fichiers/colloques/2016/documents_complementaires/DC_2016_colloque_cnis_endettement_banque_de_france.pdf).
- Körner T. & L. Wolff 2016a, "La fragile comparabilité des durées de travail en France et en Allemagne", Insee/Analyses, n° 26, juin, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2019603>.
- Körner T. & L. Wolff 2016b, "Do the Germans Really Work Six Weeks More than the French? – Measuring Working Time with the Labour Force Survey in France and Germany", *Journal of Official Statistics*, Volume 32, Issue 2 June, <https://doi.org/10.1515/jos-2016-0022>.
- Lequiller F. & D. Blades (2014), *Understanding National Accounts: Second Edition*, OECD Publishing, <http://www.oecd.org/std/UNA-2014.pdf>.
- Mahieu R. (2016), "Les taux de marge des sociétés non financières en France et en Allemagne", Diaporama, *Colloque Enjeux des comparaisons statistiques internationales du Cnis*, Paris 26 mai, (http://www.cnis.fr/files/content/sites/Cnis/files/Fichiers/colloques/2016/documents_complementaires/DC_2016_colloque_cnis_taux_de_marge_insee.pdf).
- Nations Unies et alii (2013), *Système de comptabilité nationale 2008*, New York, <https://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/docs/SNA2008FR.pdf>.
- Nations Unies et alii (2016), "Cadre central du Système de comptabilité économique et environnementale, 2012", https://unstats.un.org/unsd/envaccounting/seeaRev/CF_trans/SEEA_CF_Final_fr.pdf.
- OCDE (2015), *Panorama de la santé 2015 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris. DOI : http://dx.doi.org/10.1787/health_glance-2015-fr
- OECD (2013), *OECD Guidelines on Measuring Subjective Well-being*, OECD Publishing, Paris. DOI: <http://dx.doi.org/10.1787/9789264191655-en>
- Pionnier P.-A. & E. Guidetti (2015), "Comparing profit shares in value-added in four OECD countries: Towards more harmonised national accounts", *OECD Statistics Working Papers*, No. 2015/03, Éditions OCDE, Paris. DOI : <http://dx.doi.org/10.1787/5js0bsm2q0lt-en>.
- Pionnier P.-A. (2016), "Importance des comparaisons internationales pour l'OCDE", Diaporama, *Colloque Enjeux des comparaisons statistiques internationales du Cnis*, Paris 26 mai, (http://www.cnis.fr/files/content/sites/Cnis/files/Fichiers/colloques/2016/documents_complementaires/DC_2016_colloque_cnis_enjeux_economiques_ocde.pdf).

Sode A. (2016), "Dépenses publiques : une comparaison France-Allemagne", Diaporama, *Colloque Enjeux des comparaisons statistiques internationales du Cnis*, Paris 26 mai,

(http://www.cnis.fr/files/content/sites/Cnis/files/Fichiers/colloques/2016/documents_complementaires/DC_2016_colloque_cnis_depenses_publicques_france_strategie.pdf).

Wolff L. (2016), "Éléments de comparaison des temps de travail en France et en Allemagne", Diaporama, *Colloque Enjeux des comparaisons statistiques internationales du Cnis*, Paris 26 mai,

(http://www.cnis.fr/files/content/sites/Cnis/files/Fichiers/colloques/2016/documents_complementaires/DC_2016_colloque_cnis_temps_de_travail_deps.pdf).

Auteurs

Jacques Fournier est le directeur général des statistiques à la Banque de France.

Ronan Mahieu est le chef de département des comptes nationaux à l'Insee.

Pierre-Alain Pionnier est économiste à l'OCDE.

Arthur Sode était économiste à France Stratégie au moment de l'élaboration de sa contribution.

Loup Wolff est le chef du département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture et de la Communication.

Editeurs

Stéphane Tagnani est le responsable des commissions Entreprises et stratégies de marché et Système financier et financement de l'économie au Cnis (stephane.tagnani@insee.fr).

Deniz Ünal est rédactrice en chef du Panorama du CEPII et coordinatrice des Profils du CEPII (deniz.unal@cepii.fr).

Citation

Tagnani, S. & Ünal, D. (2017), "Comparaisons statistiques internationales : regards croisés France-Allemagne", *Panorama du CEPII*, n° 2017-02, juin.

Copyright CEPII, 2017. Les lecteurs sont encouragés à citer et reproduire le matériel de ce Panorama pour des fins éducatives et à but non lucratif, à condition de mentionner la source.



Le Conseil national de l'information statistique a pour rôle d'organiser la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de la statistique publique, des problématiques à traiter jusqu'au bilan des enquêtes réalisées. secretariat-general@cnis.fr

Panorama du CEPII

Le CEPII (Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales) est le principal centre français d'étude et de recherche en économie internationale. Les analyses et études du Centre contribuent au débat public et à la formulation des politiques économiques en matière de politique commerciale, compétitivité, macroéconomie, finance internationale et croissance.

Panorama du CEPII
• Analyses par thème de l'économie internationale
• Compendium de statistiques à partir des bases du CEPII
• Méthodologies utilisées par le CEPII

© CEPII, PARIS, 2017

Tous droits réservés. Les opinions exprimées dans ce Panorama sont celles des auteurs.

Directeur de la publication : CEPII
Sébastien Jean 113, rue de Grenelle
75007 Paris
Rédactrice en chef : +33 1 53 68 55 00
Deniz Ünal
Contact presse : www.cepii.fr
presse@cepii.fr

RECHERCHE ET EXPERTISE
SUR L'ÉCONOMIE MONDIALE

